

Décision

Générale

colonial

Décision n° 864 accordant une allocation viagère annuelle de 10.2000 francs à Ahmed Youssouf, ex interprété et des Douanes

n° 864

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1951

Date de publication
18 septembre 1951

Date du numéro
1 octobre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Une allocation viagère annuelle de dix mille deux cents francs (10.200 fr.) est accordée à Ahmed Youssouf, ex-interprète et agent des douanes, qui a accompli 15 ans au service de l'Administration. Cette allocation sera payable trimestriellement et à terme échu sur présentation d'un certificat de vie